

19 oct 2007 -17:57

Le Médiateur pour les Pensions à l'écoute du citoyen

Le citoyen confronté à des problèmes de pension ne doit plus se rendre à Bruxelles s'il veut rencontrer le Médiateur pour les Pensions.

Chaque dernier jeudi du mois, le Médiateur pour les Pensions sera désormais présent à Namur. Cette action est menée en collaboration avec le médiateur de la Région wallonne.

Ainsi, non seulement les Namurois mais tous les pensionnés pour qui Namur est plus proche que Bruxelles, trouveront une écoute pour leurs problèmes de pensions. La loi prévoit qu'une plainte peut être introduite par écrit ou oralement sur place. Une plainte ne peut donc pas être introduite par téléphone. Dans la pratique, nous constatons que cette contrainte est trop forte pour certains pensionnés. Ils se plaignent au téléphone mais n'arrivent pas, pour des raisons diverses, à mettre leur plainte par écrit. La complexité des pensions constitue un de ces obstacles. Or, un long déplacement à Bruxelles, loin de chez soi, pour soumettre oralement sur place son problème, n'est pas toujours possible, par exemple à cause de problèmes de mobilité. En vue de faciliter l'accès au service pour ces pensionnés, le Médiateur pour les Pensions ouvre une permanence à Namur. Les visiteurs seront accueillis sur rendez-vous, après contact avec le Service de médiation du Médiateur de la Région wallonne au numéro vert 0800/ 19 199. Le Médiateur pour les Pensions tient sa permanence chaque dernier jeudi du mois (sauf en décembre) de 14 à 16 heures. Information Médiateur pour les Pensions, Jean Marie Hannesse Tél. 02/274.19.90 e-mail plainte@mediateurpensions.be www.mediateurpensions.be Médiateur de la Région wallonne, Frédéric Bovesse Tél. 0800/ 19 199 e-mail courrier@mediateur.wallonie.be <http://mediateur.wallonie.be>